

Création d'un restaurant « Au Veilleur de Baldebrune » – BALBRONN

CONNAISSANCE DE L'ETABLISSEMENT

PROPRIETAIRE/EXPLOITANT :	Monsieur Jean-Michel BORDIS et Madame Patricia BALL – Gérants
ETABLISSEMENT :	95, Rue du Château - 67310 BALBRONN
STATUT JURIDIQUE :	Fonds : S.A.R.L « Au Veilleur de Baldebrune » détenue et gérée par Monsieur Jean-Michel BORDIS – 50% des parts et Madame Patricia BALL – 50% des parts Murs : SCI « Au Veilleur » - Jean-Michel BORDIS - Gérant – 99% des parts
FORMATION / EXPERIENCE PROFESSIONNELLE :	Monsieur Jean-Michel BORDIS est titulaire d'un CAP en Boucherie, Charcuterie, Traiteur. Madame Ball, sa compagne dispose d'une expérience dans la restauration de plus de 15 ans en tant que serveuse.

PROJET

DESCRIPTION :

Après avoir exercé la profession de boucher/charcutier/traiteur puis agent de maîtrise en agro-alimentaire, Monsieur BORDIS a souhaité relever un nouveau défi dans le domaine de la restauration suite à une opération foncière opportune.

Le projet de Monsieur BORDIS consiste à la création d'un restaurant ex-nihilo disposant d'une salle de 42 couverts, d'un espace brasserie et d'une terrasse extérieure pouvant accueillir 50 personnes. Soucieux de d'accueillir une clientèle familiale, un espace jeux a été aménagé pour les enfants.

Outre les travaux d'agencement et l'acquisition de matériel professionnel en cuisine et au bar, l'investissement consenti portera sur l'ensemble des travaux permettant de respecter la « marche en avant » du service selon les nouvelles normes de sécurité et d'hygiène en vigueur ainsi que des travaux de mise aux normes.

Après plusieurs années sans restaurant, ce village viticole situé sur la route des Vins, retrouvera un point de rencontre convivial et chaleureux qui faisait défaut.

DEBUT/FIN DES TRAVAUX : Novembre 2011 à juillet 2013.

MONTANT TRAVAUX ELIGIBLES :

Montant total H.T. estimé à : 202.661,55 € (hors gros œuvre)
Montant H.T. éligible : **198.581,51 €**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL :

Apport personnel	187.411,55 €
Département 67	15.250 €

AIDE FINANCIERE SUSCEPTIBLE D'ETRE ACCORDEE ET CONTREPARTIES :

S'agissant d'un projet situé en zone de plaine, il est proposé d'attribuer à la S.A.R.L «**Au Veilleur de Baldebrune**» une subvention **plafonnée à 15.250 €**. (*selon critères et dans le respect du Régime de Minimis*), correspondant à **15 %** du montant H.T éligible, **cependant**

L'aide financière est conditionnée par la mise en œuvre de **contreparties** élaborées suite au diagnostic effectué par l'ADT en partenariat avec la CCI, à savoir :

- Participer à un cycle de formation sur la décoration florale (stage PPS)
- Participer à un cycle de formation sur les outils de Vente et Communication (stage PPS)
- Création d'un site Internet

OBSERVATIONS :

- Le projet permettra la **création de 4 postes**. En effet, Monsieur BORDIS compte embaucher une serveuse, une aide cuisinier, un pizzaiolo et une plongeur ;
- Les gérants souhaitent mettre en place des animations type comtes, animation viticole soirée gastronomique à thème et cours de cuisine pour les enfants le mercredi ;
- A terme, les gérants souhaitent aménager des meublés touristiques, afin de compléter leur offre.

Avis du Bureau ADT du 26 septembre 2013 : FAVORABLE